



LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

En collaboration avec votre
service de sécurité incendie

[Québec.ca/prévention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 5 au 11 octobre 2025.
Sachant qu'il n'est jamais trop tôt pour parler de sécurité incendie,
voici de l'information pour votre sécurité :

Les principales distractions à éviter en cuisine :

Être préoccupé ou pressé

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

Intervenir auprès des enfants

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

Sortir pour aller fumer ou vapoter

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.

Consulter son téléphone ou sa tablette

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Saviez-vous que chaque année au Québec, les incendies, c'est en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour
- 308 personnes blessées
- 27 000 personnes évacuées

Près de 48 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.

Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations peuvent causer un incendie. Les appareils électriques et l'équipement de distribution d'électricité constituent la source de chaleur des incendies pour plus de 23 % des bâtiments résidentiels endommagés.

Parmi les victimes d'incendie, 66 % sont âgées de plus de 60 ans. Si vous êtes une personne aînée ou un proche d'une personne aînée, assurez-vous d'être particulièrement vigilant.

La connaissance et l'adoption des comportements sécuritaires aident à améliorer la sécurité de tous. Afin de bénéficier de judicieux conseils sur la prévention des incendies, consultez le site internet du gouvernement du Québec à l'adresse internet suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/campagne-securite-incendie>

POUR UNE URGENCE INCENDIE, COMPOSEZ LE 9-1-1